

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Séance de l'Assemblée départementale du Gard : des décisions au service des habitants et des territoires

Réunie le 17 avril 2026, l'Assemblée départementale du Gard a adopté plusieurs décisions traduisant la mise en œuvre concrète du Budget primitif 2026. Près de 10,8 M€ de crédits ont été individualisés au bénéfice des acteurs du territoire : citoyens, communes, associations.

Publié le 17/04/2026 -- Temps de lecture: 3 mn



Cette séance a notamment permis d'engager des actions structurantes en faveur de la gestion durable des forêts gardoises et de renforcer les politiques de solidarité, dans un contexte économique et budgétaire exigeant.

Un premier schéma départemental d'accès à la ressource forestière

L'Assemblée a adopté le premier Schéma départemental d'accès à la ressource forestière (SARF), destiné à organiser et sécuriser les itinéraires de transport du bois entre les massifs forestiers et les sites de transformation. Élaboré en concertation avec les communes, les intercommunalités, le SDIS 30 et les représentants de la filière forestière, ce schéma constitue un outil opérationnel pour améliorer l'accessibilité des massifs, sécuriser les flux et accompagner la gestion forestière à l'échelle départementale.

Des engagements financiers structurés autour de trois objectifs prioritaires

Lors de cette séance, l'Assemblée départementale a validé l'individualisation de crédits répartis selon trois grands objectifs départementaux. Un montant de 4,44 M€ est consacré à l'objectif visant à soutenir et accompagner les personnes et les associations, 4,55 M€ à la protection de la santé et de la qualité de vie, et 1,59 M€ à l'objectif visant à relier les personnes et les territoires. Ces engagements financiers traduisent la mise en œuvre opérationnelle du Budget primitif 2026, en cohérence avec les compétences et priorités du Conseil départemental.

ZOOM : Un soutien confirmé à la Banque alimentaire du Gard

Dans le cadre de sa politique de solidarités, le Conseil départemental du Gard a également décidé d'accompagner la Banque alimentaire du Gard dans son projet de relocalisation à Nîmes, au sein de la zone agroalimentaire du marché gare. Une subvention de 250 000 € est proposée afin de soutenir les travaux d'aménagement de nouveaux locaux adaptés à ses missions, en cohérence avec les orientations du Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027.



Dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires fortes et durables, le Conseil départemental fait le choix de rester pleinement engagé aux côtés des Gardoises et des Gardois. Honorer les engagements pris, accompagner les forces vives du territoire et agir de manière responsable et concrète : c'est le sens des décisions prises lors de cette séance. Notre responsabilité est de protéger l'essentiel, de maintenir la solidarité et de préparer l'avenir avec sérieux et détermination. »

**Françoise Laurent-Perrigot,
Présidente du Conseil départemental du Gard**

À feuilleter



C'EST VOTÉ !

C'est voté - Séance du 17 avril 2026

1 documents

Publié le 17/04/2026 -



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76